
GUIDE DE L'ÉLECTEUR DANS UN LANGAGE SIMPLIFIÉ

Élection municipale
5 novembre 2017

C'est quoi, l'élection?

Dans une élection, les citoyens votent pour choisir le maire de la ville.

Les citoyens votent aussi pour choisir un conseiller de la ville et dans le cas de Greenfield Park, choisir également deux conseillers d'arrondissement.

C'est quand, l'élection?

L'élection sera le **dimanche 5 novembre 2017** de 10 h à 20 h.

Si vous ne pouvez pas être là, vous pouvez voter le **dimanche 29 octobre 2017** de 12 h à 20 h.

Tous les bureaux de vote seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un mois avant l'élection

Pour voter, votre nom doit être sur la liste.

Si votre nom est sur la liste, vous allez recevoir une feuille par la poste **entre le 10 et le 17 octobre 2017**.

La feuille s'appelle **Avis d'inscription à la liste électorale**.

Sur la feuille, il est écrit le nom des personnes qui habitent chez vous.

Les personnes qui ont leur nom sur la feuille peuvent voter.

Lisez bien la feuille!

- Est-ce que votre nom est sur la feuille?
- Est-ce que votre nom est bien écrit?
- Est-ce que les noms des personnes sur la feuille sont des personnes qui habitent chez vous?
- Vous trouvez des erreurs sur la feuille?

Vous devez aller à la **commission de révision** pour faire corriger la feuille.

Si vous voulez faire corriger la feuille, vous devez montrer 2 documents :

- 1 document avec votre nom complet et votre date de naissance.

Par exemple :

- carte d'assurance maladie;
- certificat de naissance;
- carte d'hôpital;
- passeport canadien.

- 1 document avec votre nom complet et votre adresse.

Par exemple :

- permis de conduire;
- facture d'électricité;
- facture de téléphone;
- bail;
- bulletin scolaire;
- compte de taxes.

Pour ajouter votre nom à la liste ou faire corriger votre feuille, vous devez aller à la **commission de révision** aux jours suivants :

- Mercredi 18 octobre de 10 h à 18 h;
- Jeudi 19 octobre de 10 h à 22 h;
- Vendredi 20 octobre de 10 h à 18 h;
- Samedi 21 octobre de 10 h à 16 h.

La **commission de révision** est située au Bureau d'élection.

Pour ajouter votre nom à la liste ou faire corriger votre feuille, vous pouvez avoir de l'aide.

Ces personnes peuvent faire la demande pour vous :

- votre père ou votre mère;
- votre grand-père ou votre grand-mère;
- votre beau-père ou votre belle-mère;
- votre frère ou votre sœur;
- votre beau-frère ou votre belle-sœur;
- votre fils ou votre fille;
- votre beau-fils ou votre belle-fille;
- votre petit-fils ou votre petite-fille.

Vous n'êtes pas obligé d'aller à la commission de révision avec la personne.

La personne qui fait la demande doit apporter vos 2 documents pour vous identifier.

Vous recevrez aussi un carton jaune par la poste, **entre le 10 et le 17 octobre 2017**.

Le carton jaune s'appelle **Carte de rappel**.

L'adresse pour aller voter est écrite sur le carton jaune.

La **carte de rappel** donne le **nom des personnes** pour qui on peut voter.

Gardez votre carte de rappel.

Apportez ce carton avec vous quand vous irez voter.

Les employés d'élection utilisent la **carte de rappel** pour vous trouver plus vite sur la liste.

Le jour d'élection

Pour voter, vous devez aller à l'adresse sur votre **carte de rappel**.

Vous devez apporter une pièce d'identité.

Par exemple :

- carte d'assurance maladie;
- permis de conduire;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

Les employés d'élection vous donnent un ou plusieurs papiers pour voter.

Sur le papier, vous devez faire un **X** dans le cercle à côté du nom de la personne de votre choix.

Vous devez choisir **une seule personne sur chaque papier** que vous recevez.

Vous avez besoin d'aide pour voter?

Un parent peut vous aider à voter.

Voici les parents qui peuvent vous aider :

- votre mari ou votre femme;
- votre père ou votre mère;
- votre grand-père ou votre grand-mère;
- votre beau-père ou votre belle-mère;
- votre frère ou votre sœur;
- votre beau-frère ou votre belle-sœur;
- votre fils ou votre fille;
- votre beau-fils ou votre belle-fille;
- votre petit-fils ou votre petite-fille.

Si un parent vous aide à voter, vous n'avez pas besoin d'être accompagné d'un scrutateur et du secrétaire du bureau de vote.

Une autre personne peut vous aider à voter.

Si une autre personne vous aide à voter vous devez être accompagné du scrutateur et du secrétaire du bureau de vote.

Une personne capable d'interpréter le langage par les signes peut vous aider à communiquer avec les employés d'élection.

Après l'élection

Les résultats seront annoncés le dimanche 5 novembre 2017 après 20 h sur le site internet **www.electionlongueuil.org**.

Vous avez des questions?

Visitez notre site internet au **www.electionlongueuil.org** ou téléphonez au Bureau d'élection au **450 463-7125**.